

# Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 juin 2013

Nombre de conseillers en exercice : 12

**Présents** : M. Claude GIRARD, M. Hubert PELLETEY, Mme Marie-Claire DEBUISSON, M. Marc LAUDIE (arrive à 20h40 au point 2 de l'ordre du jour), M. Pascal GEHANT, M. Christophe MONPOINT, M. Gilles COURBOT, M. Norbert JOMARD, M. Jean-Pierre MONDOLONI, M. Jean-Paul MORGEN, M. Guy BARRALON.

**Absent non excusé** : M. Garcia Michel

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claire DEBUISSON

Informations diverses:

- réunion CAB : point financier
- association AFL : informations
- travaux en cours

**Ordre du jour** :

- 1 - Approbation du PV de séance du 26 avril 2013
- 2 - Syndicat de l'Aéroparc: modification des statuts
- 3 - Forêts: programme des travaux
- 4 - CAB: dispositif Dufлот pour défiscalisation investissement locatif
- 5 - Projet de stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance
- 6 - Finances: décisions modificatives
- 7 - Travaux sur domaine public: demande d'un administré
- 8 - Déclarations d'intention d'aliéner
- 9 - Questions et informations diverses

## **1 – Approbation du PV de séance du 26 avril 2013**

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 26 avril 2013 par 8 POUR et 2 ABSTENTIONS (Mrs Jean-Paul MORGEN et Pascal GEHANT).

## **2 - Syndicat de l'Aéroparc : modification des statuts**

M. le Maire expose : suite au nouveau schéma de coopération intercommunale du Territoire de Belfort, certaines dispositions ont une incidence sur la répartition des délégués au sein du comité syndical et du bureau de l'Aéroparc.

En fonction du redécoupage des communautés de communes, 4 délégués sont à répartir :

- disparition des 5 communes isolées (1 délégué)
  - rattachement de 7 communes de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse à celle du Sud Territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2013
  - fusion de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuses à celle du Tilleul au 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- Avec ces modifications, le syndicat de l'Aéroparc, en vertu de la loi des finances de 2010, doit également modifier l'appellation de la Taxe Professionnelle, pour la remplacer par le terme « Contribution Economique Territoriale ».

La contribution de cette taxe sera répartie de la façon suivant :

- 10 % sont conservés par la Communauté de Communes du Tilleul

(Jusqu'à présent ces 10% étaient répartis entre la CCT et la commune de Fousseماغne au prorata des surfaces occupées par chacune)

- Le solde soit 90 % restera inchangé, il est réparti au cours de l'année entre les communes et EPCI membres du Syndicat au prorata des parts qu'elles détiennent.

L'investissement étant récupéré cette année, il est rappelé qu'en fonction des parts, le syndicat reversera à la commune de Denney environ 400 € pour 2013. La contribution complémentaire prise en charge jusqu'à présent par le Conseil Général sera à solder par chaque commune membre du syndicat.

Le Maire soumet au vote du Conseil les modifications à apporter aux statuts concernant le syndicat de l'Aéroparc,

A l'unanimité, le Conseil accepte les modifications désignées ci-dessus et autorise le Président du syndicat de l'Aéroparc à rédiger des nouveaux statuts pour ce syndicat.

### **3 – Forêts : programme des travaux**

M. le Maire donne la parole à M. Norbert JOMARD responsable de la commission « Forêts », il fait part au Conseil des décisions proposées par la commission :

Suite à l'affouage 2012 en bois façonné, il reste 112 stères stockés devant l'atelier communal, initialement il était prévu une cinquantaine de stères à livrer à la commune. La commission propose d'organiser fin août début septembre un nouvel affouage façonné afin de ne pas laisser entreposer ce bois trop longtemps.

Pour le sciage en 25, 33 ou 50 cm, le prix varie de 4.50 € à 7 € en fonction des stères à débiter. La commission proposera aux affouagistes qui le souhaitent une liste de personnes habilitées et équipées.

Tarif fixé à 33€ le stère scié en 1 mètre à emporter sur place.

#### **Programme 2013 :**

**Travaux sylvicoles :** sur la parcelle 18 à Fontaine : devis ONF pour dégager les plantations 454.20 €, les fougères étouffent les plants d'aulnes.

**Travaux infrastructures :** parcelle 17 à Fontaine, il est nécessaire de poser une buse afin de pouvoir sortir le bois, le devis ONF se chiffre à 1401.00 €.

**Opération 1 enfant 1 arbre :** plantation de 30 arbustes. Ces dernières années cette opération avait lieu dans les bois du Bromont, il n'y a plus assez de place, la commission propose la plantation sur le terrain à côté de la station d'épuration. Le devis pour cette opération se chiffre à 400 €.

La vente de la coupe en bloc sur pieds sur la parcelle 17 a eu lieu le 24 juin dernier, le prix de retrait était fixé à 800 €, le lot s'est vendu à 1155 €.

Le Maire soumet ces propositions au Conseil,

Le conseil à l'unanimité approuve les propositions de la commission forêt

-Décide d'engager les travaux sylvicoles sur la parcelle 18 par les services de l'ONF

-Décide d'engager les travaux pour la pose d'une buse sur la parcelle 17 par les services de l'ONF

-Décide de renouveler l'opération 1 enfant 1 arbre

M. le Maire informe que suite à la réorganisation des services publics, des postes risquent d'être supprimés au sein de l'ONF, citant le président de la FNCOFOR : « nous n'accepterons pas que des postes d'agents de l'ONF soient supprimés et en même temps, des postes de forestiers créés dans les chambres d'agriculture ».

### **4 – CAB: dispositif Duflot pour défiscalisation investissement locatif**

M. le Maire expose : un nouveau dispositif d'incitation fiscale à l'investissement locatif, dit « duflot » a été mise en place en 2013. Ce dispositif permet à un investisseur de bénéficier d'une réduction de 18 % du montant investi dans un logement neuf, en contrepartie d'un engagement de mise en location non meublée en tant que résidence principale pendant au moins 9 années. Les investissements réalisés en zone B2 ne sont éligibles que pendant les 6 premiers mois de l'année. La CAB vient d'adresser une demande d'agrément au

Préfet de Région pour bénéficier de ce dispositif sur son périmètre après le 30/06/2013, cette demande doit être confirmée par chaque commune.

Afin de favoriser la production de logements locatifs privés sur les communes, le Maire propose au Conseil d'émettre un avis favorable à la demande de la CAB

Le conseil à l'unanimité :

- Décide d'émettre un avis favorable à la demande d'agrément au dispositif Duflot présenté par la CAB
- Approuve la demande d'agrément pour que la commune de Denney continue d'être éligible à ce dispositif
- Autorise le Monsieur le Maire à adresser la délibération à Monsieur le Préfet de Région.

## **5 - Projet de stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance**

M. le Maire expose : l'assemblée plénière du CISPD, a adopté la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de l'agglomération belfortaine. Cette stratégie territoriale fixant les objectifs et les actions menées pour lutter contre la délinquance, constituera le programme de travail du CISPD pour les trois années à venir. Des groupes de travail « Elus, sécurité et prévention » se sont réunis, ils ont permis d'aborder les problématiques rencontrées dans les communes. Les principaux actes d'incivilités et de délinquance répertoriés par les Elus, sont essentiellement des bruits et tapages nocturnes, la circulation dangereuse, les problèmes d'hygiène, l'alcoolisation d'adolescents, le vandalisme, dégradations du mobilier urbain, les vols, les rassemblements suspects de véhicules, les provocations après remarques et représailles... Dans les petites communes c'est au Maire que revient le pouvoir de Police, qu'il ne peut appliquer qu'en fonction de ses moyens.

Pour que cette nouvelle stratégie territoriale soit validée, chaque commune doit se prononcer,

Le conseil par 10 POUR et 1 CONTRE (M. Norbert JOMARD)

- approuve la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance
- autorise M. le Maire à signer cette stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance.

## **6 - Finances: décisions modificatives**

M. le Maire expose : suite à des modifications concernant des imputations comptables, le trésorier nous demande de régulariser des écritures. Certains comptes ne sont pas assez approvisionnés ou n'ont pas été ouverts lors du budget 2013, il est donc nécessaire de prendre une décision budgétaire modificative sur l'exercice 2013.

DEPENSES		RECETTES	
N° compte	Montant €	N° compte	Montant €
1331 (13)	4 103.00	1341 (13)	4 103.00
6811 (042)	8 192.15	28041582 (040)	9 830.58
28041581 (040)	1 638.43	7811 (042)	8 192.15
28041583 (040)	6 553.72	28041581 (040)	-1 638.43
	20 487.30		20 487.30

Ces opérations n'ont pas d'impact sur le budget puisque les dépenses et les recettes sont équilibrées.

Le Conseil décide par 10 POUR et 1 ABSTENTION (M. Gilles COURBOT) de prendre une décision modificative sur l'exercice budgétaire 2013 pour les articles désignés ci-dessus.

## **7 - Travaux sur domaine public : demande d'un administré**

M. le Maire fait part au conseil d'une demande formulée par un administré de la commune. Ce dernier voudrait financer la pose de macadam devant chez lui sur la partie appartenant au domaine public. Après renseignement pris auprès du Conseil Général service des routes, rien ne s'oppose à cette demande.

M. le Maire précise que si le conseil l'autorise, cette personne n'aura aucun droit particulier sur cette partie du domaine public et que la commune pourra en disposer à sa guise, sans qu'il puisse faire valoir ces travaux à sa charge exclusive.

Le Conseil à l'unanimité, autorise cette personne à poser du macadam devant chez lui, le long de son muret et jusqu'à la bordure de trottoir, selon les conditions exposées ci-dessus.

## **8 - Déclarations d'intention d'aliéner**

- Lieu-dit sur la côte le village parcelles section AA n° 10 et 11 d'une superficie de 812 m<sup>2</sup>
- Lieu-dit sur la côte le village parcelle section AA n° 12 et 13 d'une superficie de 1205 m<sup>2</sup>
- Lieu-dit sur la côte le village parcelle section AA n° 4 d'une superficie de 604 m<sup>2</sup>
- Lieu-dit sur le côté le village parcelles section AA n°4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14 pour une surface totale de 7605 m<sup>2</sup>

La commune ne fera pas valoir son droit de préemption sur ces opérations.

## **9 - Questions et informations diverses**

Présentation de l'avancement des travaux de la commune par l'adjointe en charge des travaux Marie-Claire Debuissou

### **Les travaux réalisés**

#### **Les routes**

##### **Rue du Vieux Moulin, 1<sup>ère</sup> phase de réalisation**

Reprise complète de la voie, rabotage des bords de route sur 1.50ml (portions les plus dégradées), mise en œuvre macadam de 7cm d'épaisseur pour résister aux passages des engins de lourds tonnages.

##### **Rue du Bromont, entrée de l'ancienne carrière**

Afin de résoudre le souci d'eau de ruissellement qui dévalait de l'entrée de l'ancienne carrière et posait un problème d'eau en milieu de voie (en surface et en profondeur), il a été décidé :

- \* la pose d'un drain (diamètre 100) sur 45ml, la reconstitution du fossé sur 30ml, la mise en place d'un caniveau sur la largeur de l'accès et finition en enduit de bitume sur 30m<sup>2</sup>,
- \* au niveau du parking situé juste en face, la pose d'un caniveau de 60ml type CC1, reprise de l'enrobé et finition en enduit à l'émulsion de bitume.

#### **Mise aux normes "handicapés" des trottoirs**

Entrée du CLA Grand' Rue, rue de la Chaussée, rue des Ouches, rue des Roseaux.

Fourniture et pose de bordures T2 en position basse (2cm), réfection des trottoirs en enrobés, remise à niveau des tampons existants implantés dans les secteurs de reprises.

Abaissement des bordures au niveau du passage "piétons", côté Terrières.

Reprises de toutes les bordures de trottoirs fêlées, éclatées (joints au mortier de ciment), et remplacement pour les plus détériorées (=) de la Grand' Rue jusqu'à la rue de la Baroche.

Remplacement complet des bordures dans le secteur du pont de la Mèche, près du lotissement des Terrières.

#### **Le lavoir de la commune**

Le lavoir est implanté en contrebas de la rue et l'eau de ruissellement de la voie se déversait autour des bassins.

A ce jour un busage la canalise et l'évacue à l'arrière des trois bacs, dans le ruisseau qui coule non loin de là. Un béton lisse au sol a été refait.

#### **La mairie**

Patrick, l'employé communal a repris en lasure toutes les fenêtres de la bâtisse.

Tous les rideaux intérieurs ont été remplacés.

- \* par des rideaux à lamelles aluminium de même couleur que les volets, dans les bureaux des secrétaires et du maire,

\* par des rideaux tissu sur barres laiton dans la salle des Aînés, les archives et le couloir en rez-de-chaussée

### **Centre de loisirs**

Les toilettes du périscolaire

Afin de répondre au besoin des plus ‘petits’ qui fréquentent les lieux, un des deux lavabos a été abaissé, les boutons ‘poussoir’ remplacés par un système à levier, plus facile à manœuvrer.

Installation d’un mitigeur thermostatique.

### **Salle de restauration scolaire**

L’employé communal a carrelé esthétiquement l’espace ‘passe-plat’, afin d’en faciliter l’entretien. Il a d’ailleurs mis à disposition gracieusement le carrelage (stock personnel), nous l’en remercions vivement.

## **Les réalisations programmées en juillet**

### **La mairie => 2<sup>ème</sup> phase de travaux.**

Remplacement des trois portes d’entrée du bâtiment, même matière, même couleur et finition que les volets posés en 2012 => en alu avec mise aux normes ‘Handicapés’.

### **L’éclairage public.**

4<sup>ème</sup> et dernière phase de rénovation, concerne la Grand’ Rue.

30 luminaires de marque Osram seront installés, équipés de réducteur de puissance 100/60w.

Ils se substitueront aux lampes de 150w.

### **Création d’une salle périscolaire supplémentaire au CLA.**

Emplacement de l’ancien garage, elle accueillera les différentes activités du périscolaire en journée, et sera mise à disposition des différentes associations en tant que salle de réunions en soirée.

\*Suppression de la porte de garage, maçonnerie en agglo de 20 d’un mur + exécution d’un linteau et d’un seuil de porte, avec pour finition un enduit ciment sur la façade extérieure.

\* L’employé communal posera l’isolation interne du nouveau mur.

\*Mise en place d’une porte d’entrée sécurisée, aux normes ‘handicapés’ d’un mètre de large en aluminium isolé blanche,

\* Le sol brut du garage n’étant pas plane (pente dans les 2 sens pour évacuation de l’eau au sol), un lambourrage et l’assemblage de panneaux OSB pour redressement du sol sont prévus, ainsi qu’un film polyane pour éviter les remontées d’humidité de la dalle. S’en suivra la mise en place d’un parquet flottant de qualité ‘grand passage’.

\* des doubles vitrages sur les fenêtres fixes de la pièce viennent d’être installés, ainsi qu’un radiateur de 2000w rayonnant.

### **1<sup>er</sup> étage du Centre de loisirs.**

Afin d’éviter les dégradations de l’élévateur lors des locations du weekend et donc d’en interdire l’accès, une porte dans le couloir qui longe la médiathèque sera posée.

Bloc porte tiercé avec imposte pleine en bois, à 2 vantaux. 1 vantail battant et 1 vantail semi-fixe, fermeture du semi-fixe avec crémone à levier.

Elle sera fermée uniquement lors des locations de la salle située au rez-de-chaussée.

### Clôtures à reprendre au CLA et à l'école.

\*Ajout de couvertines afin de protéger murets et plaque béton (qui éclatent sous l'effet du gel en période hivernale) sur lesquels les grilles sont posées. Pour se faire, il y a lieu de recouper aussi toutes les clôtures (quelques centimètres).

Réfection du crépi de tous les murets de l'école et du CLA, en bordure de la Grand' Rue.

\* Déplacement de la clôture installée au milieu de la pelouse, près des stationnements "Handicapés", entrée du CLA.

Perte de temps et gêne importante pour l'employé communal qui doit passer la débroussailleuse dans ce secteur actuellement. Cette modification lui permettra d'utiliser la tondeuse autoportée.

M. le Maire remercie Mme Marie-Claire DEBUISSON pour le suivi des travaux.

Il fait part au Conseil des différents points :

\*\*\*\*\*

#### **CAB : FPIC Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales**

M. le Maire signale que le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour le reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La CAB prendra en charge totalement les dépenses liées aux communes. Pour Denney, le montant à reverser représente 475.00 €.

\*\*\*\*\*

#### **CAB – Découpage cantonal**

Le Vice Président de la CAB a présenté une motion suite au futur découpage cantonal prévu par le gouvernement.

M. le Maire signale qu'il a refusé de signer cette motion, considérant que pour ce sujet particulier, c'est d'abord au sein du Conseil Général et des Conseils Municipaux que le débat doit avoir lieu, et qu'il ne peut s'engager au nom des élus de la commune sans les avoir consultés.

\*\*\*\*\*

**Journée organisée par les motards du Territoire de Belfort**, intitulée Motard d'un jour. M. le Maire a participé à cette journée, le circuit en moto consistait à convaincre les élus des dangers que rencontrent les 2 roues face aux voiries en mauvaise état, aux aménagements dangereux. Dans le village d'Anjoutey, l'aménagement de la voirie au centre du village a été signalé par les motards très dangereux.

\*\*\*\*\*

**AFL** : la salle est mise à disposition de cette association gracieusement le jeudi pour la pratique de la gym douce. Suite à un article de presse signalant que le siège n'était plus fixé à Denney, M. le Maire a envoyé un courrier en recommandé avec accusé réception, afin de lui demander de respecter le contrat de mise à disposition de la salle, en l'occurrence l'envoi du bilan annuel de l'Association à la mairie, et de lui signifier que l'association n'étant plus sise dans la commune, elle ne pouvait prétendre à continuer son activité dans la salle d'activités réservée aux Associations du village.

N'ayant aucune réponse, à la rentrée prochaine la salle ne sera plus mise à disposition de cette association.

Mais pour ne pas pénaliser les adhérents inscrits à cette activité, la mairie a laissé cette salle à disposition jusque fin juin 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h15, il laisse la parole aux personnes présentes dans la salle.

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations. Ce registre peut être consulté en mairie.